

Le règlement intérieur de l'école définit les règles de vie de l'établissement applicables à l'école primaire.

#### TEMPS SCOLAIRE – Semaine de 5 jours

Le portail est ouvert 30 mn avant le début des cours : 7h30. Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant dès 7h50. **Aucun membre du personnel, hormis les enseignants et les surveillants, ne peut EN AUCUN CAS se voir confier la garde d'un enfant.**

#### RECREATIONS

**Une récréation le matin pour toutes les classes (horaires décalés**

**(Maternelle/Elémentaire)**

N.B. Goûter à la récréation du matin. Il est indispensable de donner aux enfants un goûter énergétique (Pas de chips, etc.). Une suggestion de menu est proposée aux parents.

**Pause méridienne** : de 1h30.

#### PONCTUALITE – RETARDS

A l'accueil

Les retards répétés nuisent au bon fonctionnement de la classe. Les parents doivent veiller à ce que leur enfant soit à l'heure pour l'entrée en classe. **Le portail est fermé à l'horaire**

**précité : 8h00.**

**Tout enfant en retard doit se présenter au secrétariat accompagné d'un parent.**

**Si le retard excède 15 mn, l'enfant ne sera pas accueilli dans sa classe.**

A la sortie

Les parents sont tenus de reprendre leur enfant à l'heure prévue de sortie, ou de prévenir l'école en cas de force majeure. Des pénalités sont mises en place pour les retards : à partir d'un quart d'heure de retard, **5000 francs CFA** par quart d'heure de retard sera prélevé par le service comptable.

#### ABSENCES

Les absences doivent être exceptionnelles. L'assiduité est au centre des obligations s'imposant à l'élève et à sa famille. La présence à tous les cours prévus à l'emploi du temps est obligatoire, y compris les cours de natation.

Toute absence doit être justifiée par les parents dans Pronote et / ou dans le cahier de liaison.

Pour une absence de plus de trois (3) jours, un certificat médical est exigé. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté en classe. **Un enfant fiévreux, malade doit être gardé à la maison.**

**Varicelle** : l'enfant reprend la classe après la **disparition complète des croûtes.**

**Poux** : l'enfant reprend la classe après la **disparition complète des poux et des lentes.**

#### CAHIER DE LIAISON et PRONOTE

Le cahier de liaison est le lien principal entre la famille et l'école. Par cet intermédiaire vous parviendrez diverses notes informant des événements de l'école ou de la classe. De même, les parents qui demandent un rendez-vous, qui excusent leur enfant, qui transmettent une information, etc. le feront par le biais de ce cahier ou de l'application PRONOTE

#### AUTORISATIONS SORTIES

**Seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer leur enfant.**

**Il ne sera fait aucune dérogation.**

#### DEVOIR DE RESPECT DES PERSONNES, DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les usagers doivent être respectueux des principes qui régissent la vie de l'établissement. Les élèves doivent être attentifs à leur comportement qui ne doit pas nuire à la bonne réputation de l'école. Ils veillent au respect de tous les adultes de l'établissement. Ils respectent les locaux ainsi que le matériel scolaire.

Les incivilités et les actes de violence ne peuvent être tolérés car ils représentent des atteintes à la dignité et à l'intégrité des personnes.

#### TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de l'uniforme est exigé (pas de short ou de haut trop courts, etc.).

Une tenue spécifique est prévue pour les cours d'éducation physique et sportive.

Conformément aux principes de neutralité et de laïcité, les signes religieux ostensibles et les inscriptions sur les vêtements ne sont pas admis. Les élèves doivent se présenter à l'école tête nue.

#### CALENDRIER SCOLAIRE

Les dates des vacances sont fixées par le SCAC de l'Ambassade de France, conformément aux Instructions en vigueur. Les enfants sont tenus d'être présents pendant toute l'année scolaire pour que celle-ci soit validée.

Tout départ anticipé, tout retard au retour des petites vacances doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite.

#### LES INTERDITS

- ☐ Ne pas donner aux enfants de l'argent ou un chèque à remettre au secrétariat.
- ☐ **Il est interdit aux élèves d'introduire des médicaments dans l'établissement.** Pour un traitement à prendre obligatoirement pendant le temps de présence à l'école, une ordonnance médicale du médecin traitant indiquant cette obligation est exigée. Les parents doivent remettre eux-mêmes l'ordonnance et les médicaments à l'infirmier. Rien ne doit transiter dans le cartable de l'élève.
- ☐ Les enfants ne doivent pas avoir de l'argent sur eux. Bijoux, jouets sont interdits. L'école n'est pas responsable en cas de perte.
- ☐ Gourde ou petite bouteille d'eau transparente acceptées. De l'eau fraîche est servie à la cantine.
- ☐ **Les tapettes, tongs, tropéziennes... sont interdites. Votre enfant doit être correctement chaussé. Les lecteurs numériques, les téléphones portables et autres appareils électroniques sous peine de confiscation.**

